

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-22

INITIATIVE COMMUNAUTAIRE LEADER + SUR LE PAYS MIDI-QUERCY

Par délibérations du 28 juin 2004, notre Assemblée a adopté l'adhésion du Conseil Général à l'Initiative communautaire Leader + relative au programme 2003-2006 sur le Pays Midi – Quercy, cette démarche étant portée par le Syndicat Mixte du Pays Midi - Quercy.

Cette adhésion entérine la participation du Département selon le plan de financement suivant :

- Investissement projeté2,400 M €
- FEOGA Orientation
(contribution communautaire) (50 %)1,200 M €
- Contributions nationales (50 %)1,200 M €
dont Conseil Général (12,5 %).....0,300 M €
et contributions privées (11 %).....0,266 M €

Je vous rappelle que la contribution du Conseil Général est affectée à des projets expérimentaux sur la thématique « valorisation des ressources naturelles et culturelles ». Les taux d'intervention varient, sur la base des propositions du Syndicat Mixte, en fonction des autres contributions affichées.

I - SITUATION AU 31 DECEMBRE 2005

Année	Nombre projets	Dépense éligible	Leader	Etat	Région	Conseil Général	Autres
2003	17	487 977	248 339	21 988	39 771	16 229	57 014
2004	22	995 054	377 812	65 444	86 656	150 662	26 780
2005	9	379 563	142 058	15 906	83 457	68 566	11 423
TOTAL	48	1 862 594	768 209	103 338	209 884	235 457	95 217
			41,24 %	5,55 %	11,27 %	12,64 %	5,11 %

En ce qui concerne la participation du Conseil Général, fixée à 300 000 €, la consommation des crédits s'élève à 235 457 €, soit 78,49 %, 64 543 € restant à programmer.

II – DEMANDE DE CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE

Le Groupe d'Action Locale Midi – Quercy (G.A.L), porté par le Syndicat Mixte du Pays, a répondu à un appel à projets visant à l'obtention d'une dotation complémentaire.

Par lettre du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 20 juillet 2005, le G.A.L s'est vu attribuer une dotation complémentaire de 300 000 €, portant ainsi l'aide LEADER (via le FEOGA Orientation) à 1,5 M€.

Le plan de financement du programme se trouve ainsi modifié et s'établit comme suit :

- Montant de l'investissement global.....3 M€
..... (au lieu de 2,4 M€ initialement)
- Aide LEADER + (FEOGA Orientation) (+ 300 000 €)1,5 M€
- Contributions nationales (+ 300 000 €)1,5 M€
dont Conseil Général (12,5 %) (+ 75 000 €).....0,375 M€

Sur la base des principes de parité entre les participations européenne et nationale, qui fondent le programme LEADER +, je vous demanderais de bien vouloir :

- prendre acte du bilan du programme au 31 décembre 2005,
- vous prononcer sur l'augmentation de la contribution départementale au programme LEADER +, lequel est prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-22

**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE LEADER +
SUR LE PAYS MIDI-QUERCY**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2004 décidant l'adhésion du Conseil Général à l'Initiative communautaire Leader + relative au programme 2003-2006 sur le Pays Midi – Quercy, cette démarche étant portée par le Syndicat Mixte du Pays Midi – Quercy,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du bilan du programme au 31 décembre 2005 ;
- Approuve le plan de financement suivant qui tient compte de l'augmentation de la contribution départementale au programme LEADER +, lequel est prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 :
 - Montant de l'investissement global.....3 M€
(au lieu de 2,4 M€ initialement)
 - Aide LEADER + (FEOGA Orientation) (+ 300 000 €)1,5 M€
 - Contributions nationales (+ 300 000 €)1,5 M€
dont Conseil Général (12,5 %) (+ 75 000 €).....0,375 M€.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,